

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 février 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers absents : 3
Nombre de pouvoirs : 6
Date de la convocation : 6 février 2025

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - Mme Odile PILOZ - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine LAURENT, pouvoir à Mme Martine BERGER-SABATIER
M. Pascal LANTHEAUME, pouvoir à M. Pierre COMBES
M. Didier ROUSSELLE, pouvoir à M. Thierry DAYRE
M. Daniel MOUTARD, pouvoir à Mme Marylin FLAMAIN
M. Christian CARRERE, pouvoir à M. Roger VIARSAC
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Jean-Luc GREGOIRE

Excusés : M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - Mme Jocelyne AUDIBERT

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Patrick CATHENOZ

2025-02-11 / AFFAIRES FONCIERES

Acquisition foncière des Consorts LEITE – Etablissement d'une servitude de passage

RAPPORTEUSE : Mme Aurore AMOURDEDIEU

Depuis 2016, la commune entretient des échanges avec les consorts LEITE (Mesdames Marie-Noëlle LEITE et Brigitte RADOT) en vue de l'acquisition de différentes parcelles situées Allée de la Corniche, lotissement Les Logis d'Essailons.

L'ensemble de la propriété, d'une superficie de 830m² environ est classée en zone Uc3 au PLU.

Différentes contraintes impactent le tènement :

- Présence de 2 conduites de branchement d'eau potable,
- Présence d'un surpresseur sur la parcelle AZ 213

Après avoir obtenu un permis de construire une maison individuelle fin 2023, les propriétaires de ce tènement ont finalement décidé de le mettre en vente en 2024.

Un acquéreur s'est positionné depuis.

Aussi, il convient de procéder à la régularisation des sujets fonciers avant la vente.

Les accords entérinés avec les consorts et l'acquéreur portent sur :

- la cession à la commune des parcelles AZ 348 (10 m²), AZ 350 (37 m²), et AZ 351 (54 m²) qui constituent actuellement une partie de la voirie du lotissement.
- la création d'une servitude de passage de 3 m de large sur les parcelles AZ 212, 216, 349, 352, permettant l'accès par la commune et le service gestionnaire au surpresseur,

Les cessions se feront à l'euro symbolique et les frais notariés seront à la charge de la commune.

.../...



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** l'acquisition par la commune des parcelles AZ 348 (10 m²), AZ 350 (37 m²), et AZ 351 (54 m²) appartenant aux consorts LEITE, à l'euro symbolique.

- **D'ETABLIR** une convention de servitude de passage perpétuelle au bénéfice de la commune et du service gestionnaire de réseaux, pour l'accès au surpresseur avec le propriétaire actuel (fonds servant : AZ 212, 216, 349, 352 // fond dominant : AZ 213, 217, 215),

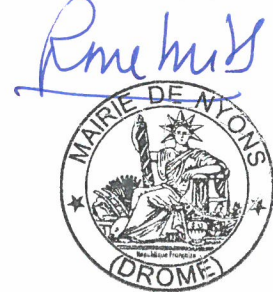
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce inhérente à ces opérations,

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la collectivité.

Patrick CATHENOZ
Secrétaire de séance

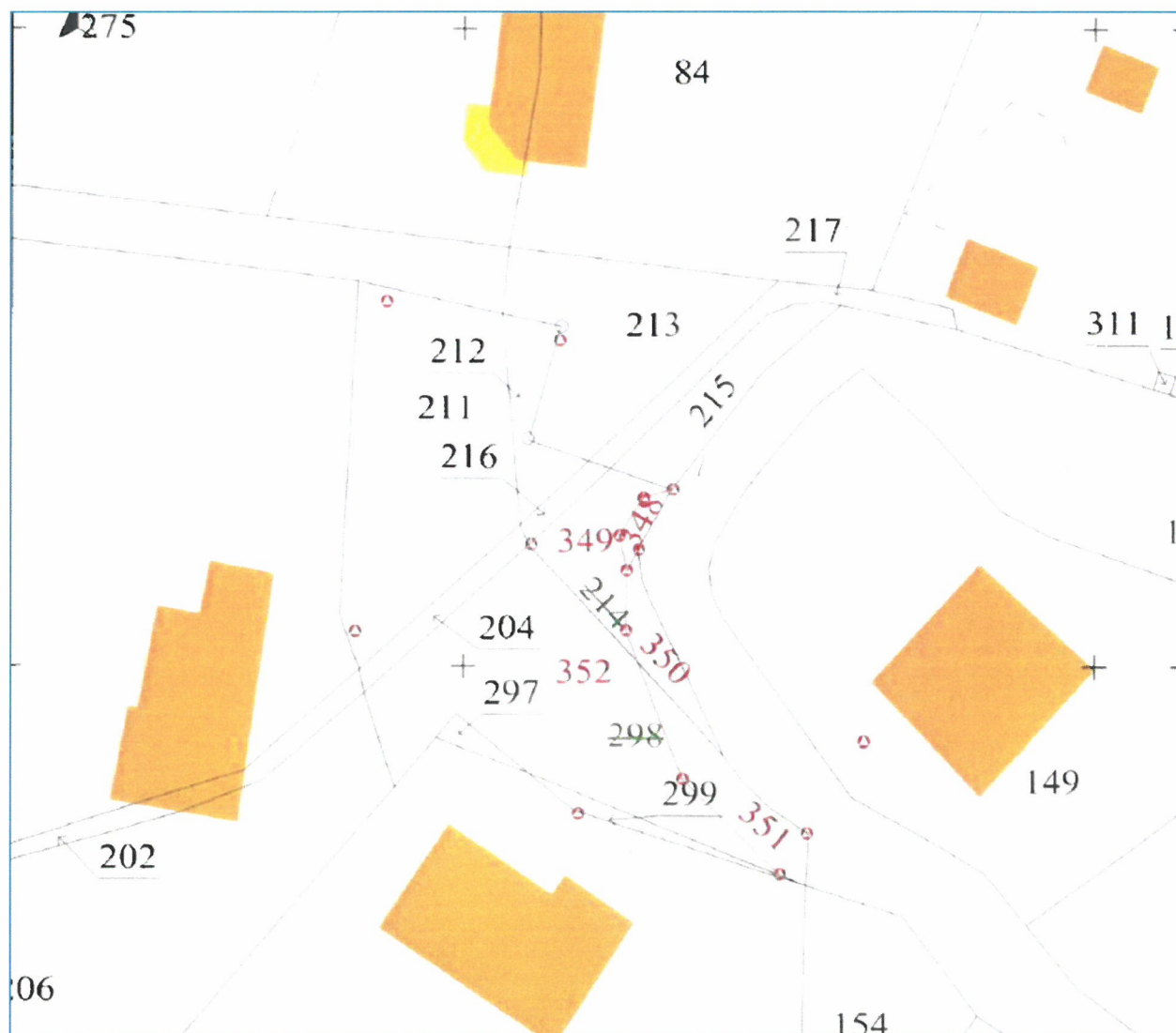
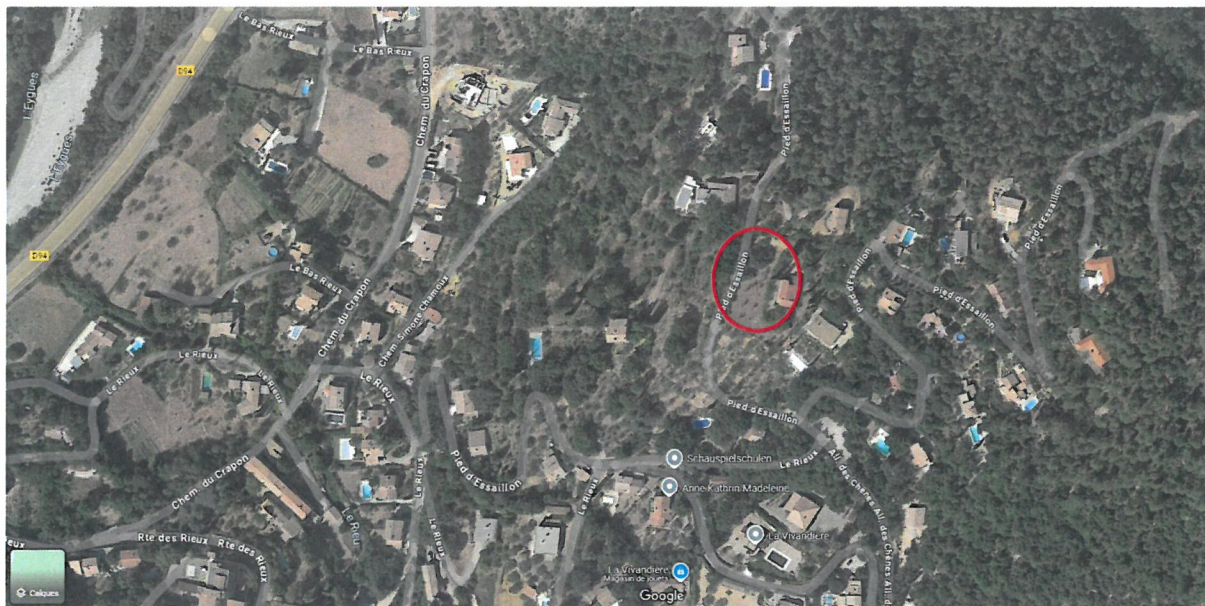


Pierre COMBES
Maire de NYONS



CONSEIL MUNICIPAL du 12 février 2025

PLANS DE LOCALISATION



PLAN DE DIVISION

